

LE CARNET | ANNONCES LÉGALES

NAISSANCE

Willy

GAP Des petits pieds à croquer, une petite frimousse à embrasser, un petit garçon à câliner, il s'appelle Willy et il est né le 5 mars à 3 h 52 à la maternité de Gap. Il comble de bonheur Maylis, 10 ans ainsi que maman et papa Chon Tho et Thomas Tietto domiciliés à Gap. À sa naissance, Willy pesait 4,500 kg.



DÉCORATION

Philippe Chamagne reçoit la médaille de bronze pour son engagement associatif

GAP Dans les salons de la préfecture, lors de la réception organisée à l'occasion de la remise des médailles de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, Philippe Chamagne a été honoré par ses pairs en recevant des mains de Béatrice Allosia, conseillère départementale, la médaille de bronze. Cette distinction, amplement méritée, met en lumière un engagement as-

sociatif important durant de très nombreuses années. Philippe Chamagne a participé à l'encadrement des scolaires des écoles primaires en ski de fond depuis 1976 et en ski alpin depuis 2000. Depuis 2005, il est fortement impliqué dans l'entretien du jardin botanique de la musée Dominique-Villar au Noyer, dans la mise en place d'une signalétique de reconnaissance des plantes, et participe à l'animation de sorties découvertes et botaniques tant pour les scolaires que pour les adultes. De 2007 à 2011, il a assuré les missions de Délégué départemental de l'Éducation nationale, s'impliquant en qualité de membre puis trésorier au sein du bureau de cette "structure". Durant de très nombreuses années, Philippe Chamagne a participé à la sécurité des courses cyclistes or-



Philippe Chamagne a été décoré lors de la remise des médailles de la Jeunesse, des sports et de l'engagement associatif. Photo Yannick Provost

ganisées dans la vallée en qualité de signaleur. Soucieux de faire profiter son entourage de ses connaissances et de ses disponibilités, il a servi nombre d'associations et d'activités.

Profil acheteur
Plateforme de dématérialisation
www.marchespublics.ledauphine-legales.com
Le JAL (journal d'annonces légales) de vos départements
HAUTES-ALPES
Guichet
>> 04 92 51 21 46
LDL.legales05@ledauphine.com
Dans le cadre de la transparence de l'avis économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'arrêté du 24 décembre 2012 modifié le 22 décembre 2016, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire S011 1.22 € HT/m colonne

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées

LA DDFIP DES HAUTES-ALPES

Informe qu'un marché de travaux concernant un projet de mise en conformité de l'accessibilité de l'entrée du public des locaux de la DDFIP 05 à GAP est en cours sur la plateforme des achats de l'Etat : www.marches-publics.gov.fr
Référence : accessibiliteddffip052018

877621900

AVIS

Enquêtes publiques



COMMUNE DE SAINT CHAFFREY

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n° 2018-DPP-CDD-0008 du 13 février 2018, il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint Chaffrey, pour une durée de 18 jours consécutifs, soit du **vendredi 2 mars 2018 au lundi 19 mars 2018 inclus**, à une enquête unique préalable à la demande d'autorisation environnementale et à la demande de déclaration d'utilité publique de mise en conformité des périmètres de protection du captage de la cascade sur la commune de Saint Chaffrey.
Monsieur Alain BLANC, gérant de coopératives à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 22 janvier 2018 de la Présidente du Tribunal administratif de Marseille pour recueillir les observations du public et formuler un avis sur le résultat de l'enquête. Le commissaire enquêteur recevra en personne les observations du public en Mairie de Saint Chaffrey, les jours et heures ci-dessous mentionnés :

- le **vendredi 2 mars 2018, de 14h à 17h**,
- le **lundi 19 mars 2018, de 14h à 17h**.
Toute information utile sur le projet pourra être sollicitée directement auprès du siège de l'enquête publique : mairie de saint Chaffrey 27, route du Pont Levis - 05330 SAINT CHAFFREY.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête ainsi qu'un registre seront mis à la disposition du public à la mairie précitée, pendant les heures habituelles d'ouverture au public, soit : les lundi, mercredi et vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00, le mardi : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 et le jeudi : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 17h00.
Le dossier pourra aussi être consulté directement sur le site de la Préfecture des Hautes-Alpes à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr en suivant le chemin d'accès suivant : Politiques publiques --> Environnement, Risques naturels et technologiques --> Enquêtes publiques --> Enquêtes environnementales.
Un poste informatique est mis à la disposition du public, en accès gratuit, à la Préfecture des Hautes-Alpes - 28, rue Saint-Arey - 05011 Gap Cedex aux horaires suivants du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h (Pour l'accueil les après-midi et le jeudi, signalement doit être fait via l'interphone situé à gauche de la grille.)
Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions de trois manières différentes :
- Sur le registre d'enquête publique tenu à la disposition du public déposé à la Mairie de Saint Chaffrey,
- Par correspondance destinée au commissaire enquêteur et envoyée au siège de l'enquête,
- Par voie électronique, en envoyant un message à l'adresse suivante : enquete.captage.saint.chaffrey@gmail.com
Ne seront prises en compte que les observations et propositions adressées par voie électronique qui auront été envoyées pendant la durée de l'enquête publique, soit du vendredi 2 mars 2018, à partir de 14 h jusqu'au lundi 19 mars 2018 à 17 h.
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront mis à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la Mairie de Saint Chaffrey, à la préfecture des Hautes-Alpes et sur son site internet à l'adresse suivante : www.hautes-alpes.gouv.fr
Cet avis sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Saint Chaffrey, sur les lieux prévus pour la réalisation de ce projet, par le pétitionnaire, sur le site internet de la préfecture des Hautes-Alpes et publié dans deux journaux locaux diffusés dans tout le département.
La préfète statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

La préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture de Hautes-Alpes,
Yves HOCDE

873375400



COMMUNE DE SAINT CHAFFREY

Avis d'enquête publique

Par arrêté préfectoral n° 2018-DPP-CDD-0007 du 13 février 2018, il sera procédé sur le territoire de la commune de Saint Chaffrey à une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative à la mise en conformité des périmètres de protection de captage de Bois des Coqs pour l'alimentation en eau potable de la commune de Saint Chaffrey.
Le public pourra consulter le dossier au siège de l'enquête pendant la durée de celle-ci qui se déroulera **vendredi 2 mars 2018 au lundi 19 mars 2018 inclus** en mairie de Saint-Chaffrey - 27, route du Pont Levis 05330 SAINT CHAFFREY, aux heures habituelles d'ouverture de la mairie, soit les lundi, mercredi et vendredi : de 08 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h, le mardi : de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h et le jeudi : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h.
M. Alain BLANC, Gérant de coopératives à la retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il recevra en personne les observations du public en mairie de Saint-Chaffrey, les jours et heures ci-dessous mentionnés :
- le **vendredi 2 mars 2018, de 14 h à 17 h** ;

- le **lundi 19 mars 2018, de 14 h à 17 h**.

Le public pourra consigner ses observations éventuelles sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, il pourra de même les adresser par écrit au commissaire enquêteur au siège de l'enquête, en mairie de Saint-Chaffrey.

A l'issue de cette enquête, le commissaire enquêteur rendra son avis dans le délai maximum d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairie de Saint Chaffrey et en Préfecture (Direction des Politiques Publiques - Pôle Coordination et Instruction).

L'arrêté préfectoral sus-cité donnant toutes informations complémentaires sur la conduite de cette enquête, sera affiché aux tableaux prévus à cet effet en mairie de Saint Chaffrey.
La Préfète statuera par arrêté sur la demande de déclaration d'utilité publique de ce projet.

La Préfète,
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général de la préfecture de Hautes-Alpes,
Yves HOCDE

873377400

COMMUNE D'ASPRES-SUR-BUECH

Avis d'enquête publique unique

Sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et le zonage d'assainissement

Le Maire d'Aspres-sur-Buech a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique par arrêté municipal du 1^{er} mars 2018 sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) et du zonage d'assainissement.

A cet effet, Monsieur Marc NICOLAS a été désigné par le Président du Tribunal Administratif de Marseille comme Commissaire Enquêteur. L'enquête se déroulera à la mairie du **Mardi 3 Avril au Jeudi 3 Mai 2018** aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux pour une durée de 31 jours.
Les dossiers seront consultables pour la version papier en mairie aux jours et heures ouvrables, et pour la version numérique sur le site www.mairie-aspres-sur-buech.fr à partir de chez soi ou d'un poste informatique situé au secrétariat de mairie.
Le Commissaire Enquêteur recevra en mairie le :

- Le **mercredi 4 avril de 9 heures à 12 heures**.
- Le **mercredi 13 avril de 14 heures à 17 heures**.
- Le **mercredi 18 avril de 9 heures à 17 heures**.
- Le **vendredi 27 avril de 14 heures à 17 heures**.
Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur le registre d'observations papier déposé en mairie avec le dossier d'enquête, ou en adressant un mail à l'adresse créée pour la durée de l'enquête : mairie.aspres-sur-buech@wanadoo.fr
Ces observations peuvent également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Le Commissaire enquêteur, en Mairie d'Aspres-sur-Buech.
Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en Mairie pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
A la suite de cette enquête, l'autorité compétente pour prendre les décisions d'approbation est le Conseil Municipal.
Cet avis sera affiché sur les tableaux d'affichage habituels de la mairie et publié dans le Dauphiné Libéré et Alpes et Midi, 15 jours avant le début de l'enquête et dans les huit premiers jours de l'enquête.

Le Maire,
Françoise PINET

877727900

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations

BIOCOOP LE GRENIER

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle des sociétaires de la SA Coopérative LE GRENIER RC : GAP 351 717 798 ARE : 522P - 13, rue Carnot - 05000 GAP

Les associés de la société LE GRENIER sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle, sur première convocation le **jeudi 22 mars 2018 à 18h00 au magasin Biocoop Le Grenier** au 13, rue Carnot à Gap, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 ; Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ; approbation de ces conventions ; Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2017 et quitus aux administrateurs ; Affectation du résultat ; Constatation du capital variable au 31/12/2017 ; Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2017 ; Nomination de Mme Christel Lhermie au conseil de surveillance pour une durée de deux ans ; Révocation des membres du directoire ; Pouvoirs en vue des formalités ; questions diverses.
Les associés peuvent se faire représenter par un autre associé ou par leur conjoint. Chaque associé ne peut disposer de plus de 2 voix en sus de la sienne. Des formules de pouvoir sont à la disposition des associés au siège social. Les documents nécessaires à l'information des associés sont tenus à leur disposition au siège social. Ces documents peuvent également être adressés sur demande.
Les associés qui désirent voter par correspondance, peuvent se procurer au siège social le formulaire de vote par correspondance et ses annexes. La demande doit parvenir à la Société 6 jours au moins avant la date prévue de l'assemblée. Les votes par correspondance ne seront pris en compte que pour les formulaires dûment remplis parvenus à la Société trois jours au moins avant la réunion de l'assemblée Générale. Conformément à l'article R 225-84 du code de commerce, les associés ont la faculté de poser des questions écrites adressées au Conseil de Surveillance et auxquelles il sera répondu lors de l'assemblée, dans les conditions prévues par la loi et les statuts de la société, et qui pourront être envoyées à l'adresse électronique suivante : cs@legrenier-bio.fr, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant l'assemblée générale, en précisant le nom prénom et n° d'adhérent de l'expéditeur.

877929900

Modifications statutaires

AGENCE FUNÉRAIRE OLIVIER

S.A.S. au capital de 3 000 €
Siège social : 7, avenue Marcel André - 04300 FORCALQUIER
538 033 036 RCS MANOSQUE
Suivant acte en date du 2/3/2018, il a été décidé de nommer en qualité de :
Président : FUNECAP SUD EST, SAS au capital de 2 671 620 €, rue du Souvenir Français Quartier Saint Roch, 83390 CUERS, 302 077 169 RCS TOULON, en remplacement de Monsieur Olivier DAUCHOT
Directeur général : Monsieur Luc BEHRA, 18 bis, boulevard Frédéric Mistral, 83400 HYERES
Commissaire aux comptes : INITIA, SAS, 20 rue Jules-Vallès, 35000 RENNES, 301 241 642 RCS RENNES.

877750700

CARNET DU JOUR [reproduction interdite]

DÉCÈS

Gap.

Christiane Robert sa maman ;
Mme Marie-Jeanne Robert sa grand-mère ;
Salah son papa adoptif ;
ses frères Stéphane et Julien et leurs compagnes Estelle et Lise ;
sa nièce Lucie, ses neveux Antoine et Raphaël, Sandy son amie ;
parents et amis ont la douleur de vous faire part du décès de

Joachim BOUTALEB

à l'âge de 33 ans.
La levée de corps aura lieu le vendredi 9 mars à quatorze heures quarante-cinq, au centre funéraire Saint-Roch à Gap. Inhumation au cimetière de Barcilonnnette.
Il a rejoint son papa
ABEL

décédé en 1997.

93571200

Villard-Saint-Pancrace.

Paulette, son épouse ;
Valérie, Franck, Jérôme, ses enfants et leur conjoint ;
ses petits-enfants et son arrière-petite-fille ;
parents et alliés ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Maurice BRUN

Levée de corps le samedi 10 mars à huit heures au centre funéraire de Briançon, suivie de la cérémonie religieuse à neuf heures à la chapelle de Villard-Saint-Pancrace.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

878116700

Veynes, Saint-Maime (04).

Mme Hélène Faure, sa mère ;
ses filles
Isabelle, Eugénie, Joséphine ;
ses petits-enfants ;
son frère Pierre ;
parents et alliés, ont la douleur de vous faire part du décès de

Monsieur Allain FAURE

survenu à l'âge de 72 ans.
Les obsèques auront lieu samedi 10 mars 2018 à neuf heures en l'église de Dauphin (04), suivies de la crémation au crématorium de Manosque (04) à onze heures.
Cet avis tient lieu de faire-part et de remerciements.

93569700



Château-Arnoux.

M. Marc Gras, son fils, et sa compagne Cyrielle ;
ses petites-filles Morgane et Amandine et leurs conjoints Cédric et Yohann ;
ses arrière-petits-enfants Evann, Kimi et Hannah ;
parents et alliés ont la tristesse de vous faire part du décès de

Madame Delphine GRAS

La cérémonie religieuse sera célébrée mardi 13 mars 2018 à quatorze heures, en l'église de Saléon, suivie de la crémation à seize heures au crématorium de Gap.

878262400

Grenoble.

Son compagnon, Jacques Perret ;

ses enfants et leurs conjoints :
Sophie Nicolet et Jean-Richard Delgado, Jérôme Nicolet et Marie-Agnès, Laure Nicolet et Martin Misslbeck, Véroline Nicolet et Hervé Lecarpentier ;

ses petits-enfants : Valentin, Juliette, Emma, Héroïse, Marek, Achille, Michka et Elliot ;

ses frères et sœurs ;
familles et amis

ont la douleur de vous faire part du décès de

Madame Annick NICOLET

née REY-JOUVIN
survenu le lundi 5 mars à Orange (Vaucluse), à l'âge de 75 ans.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 9 mars 2018 à quinze heures, en l'église Saint-Louis de Grenoble, suivie de l'inhumation au cimetière Saint-Roch de Grenoble.

La famille remercie par avance toutes les personnes qui prendront part à sa peine.

La famille rappelle à votre souvenir son époux

Bernard NICOLET

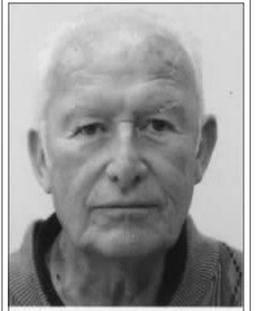
décédé en 2001.

878289900

REMERCIEMENTS

Vallouise.

Son épouse Malou, ses enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants remercient toutes les personnes qui, par leur présence, messages, envois de fleurs, plaques ont pris part à leur peine, lors du décès de



Monsieur André BLEIN

Merci aux porte-drapeaux, à la Fnaca, aux pompiers de Vallouise-Pelvoux, de L'Argentière-la-Bessée, aux docteurs du service gastro, infirmier(es), aux urgences, aux soins intensifs de l'hôpital de Briançon, au Dr Wolff, aux infirmières Juliette, Emilie et Aline, à Fabienne son taxi, pour leurs dévouement, gentillesse et soutien.

878131100

Embrun.

Mme Arlette Faure et sa famille remercient toutes les personnes qui, par leur présence et leurs nombreuses marques de sympathie ont pris part à leur immense peine, lors du décès de

Monsieur Henri FAURE

878324600

Selonnet.

Les familles Rougon et Sarlin ont la profonde tristesse de vous faire part du décès de

Madame

Blandine ROUGON-SARLIN
architecte

survenu le 4 mars 2018, à Paris, à l'âge de 52 ans.
Une cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 9 mars, à dix heures trente en l'église Saint-Pierre de Montmartre, à Paris, puis le samedi 10 mars, à treize heures trente en l'église Notre-Dame et Saint-Antoine de Selonnet.
L'inhumation aura lieu le samedi 10 mars au cimetière de Selonnet.

876281700

MESSES ANNIVERSAIRES

Gap.



Raymonde BOISSERANC

Déjà 3 ans que tu nous as quittés laissant un immense vide dans nos vies.
Une messe sera célébrée le samedi 10 mars 2018 à dix-huit heures, en l'église Saint-André des Cordeliers à Gap.
Ton époux, tes enfants, petits-enfants, ta famille et tes amis

935508300